

COLIPAYS REUNION
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 1 611 193,50 euros
Siège social : Zone Aéroportuaire de Gillot
97438 SAINTE-MARIE
383 931 862 RCS SAINT-DENIS

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2021

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société COLIPAYS REUNION (ci-après la « Société ») au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2021, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Nous vous précisons que par ordonnance en date du 24 janvier 2022, le Président du Tribunal de Commerce de SAINT-DENIS DE LA REUNION a accepté de proroger jusqu'au 30 avril 2022 la date de tenue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2021.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

PREMIERE PARTIE :
RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2021

SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Le chiffre d'affaires est en progression de 42,48% par rapport à l'exercice 2020.

Cette progression s'explique principalement par l'effet lié à la crise sanitaire COVID, qui a profité à la consommation des fruits.

Néanmoins l'activité de la Société ne permet pas encore d'absorber ses coûts fixes. Les besoins de trésorerie sont importants.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société. Etant toujours en cours à la date d'établissement du présent rapport, la Société est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Toutefois, la Société a bénéficié de certaines mesures mises en place, à savoir :

- Chômage partiel : 38 K€ sur 2020 ;

- Souscription à un PGE pour Néant K€ en 2020 ;
- Reports d'échéances d'emprunts : Néant K€ sur 2020 ;
- Aide exceptionnelle pour l'embauche d'apprentis : 6.6 K€ sur 2020.

Il a également été constaté le retard de règlement de certaines échéances, à savoir :

- Cotisations URSSAF : 109 K€ correspondant à des cotisations sociales de 2019 et antérieures ;
- Cotisations prévoyance : Néant K€ sur 2020.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Au cours de l'exercice 2019-2020, nous avons expédié 67418 colis.

L'exercice 2020-2021, la société a expédié 85153 colis.

Nous notons une évolution des colis expédiés durant la période 2020-2021 qui correspond à la période COVID. L'effet covid a eu un effet considérable sur nos ventes

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration des états financiers 2021 de la Société, la direction de la Société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Néant

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi à l'exception des événements suivants :

Contrôles fiscaux

La Société, ainsi que sa filiale la société COLIKADO EXPRESS ont fait l'objet d'une vérification de comptabilité au titre de la période 2015-2017. L'administration fiscale a notifié à la Société, en tant que société mère du groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI, les conséquences financières des contrôles fiscaux de ces deux sociétés (par courrier en date du 28 juin 2021), à savoir :

Droits (rappel d'impôt sur les sociétés)	484.650 €
Intérêts, majorations et amendes	161.688 €
Perte de déficits fiscaux reportables	1.671.878 €

Dans ce contexte, un avis de mise en recouvrement a été adressé à la Société pour un montant total de 541 347 euros (par courrier en date du 8 octobre 2021).

La Société a contesté cet avis de mise en recouvrement, par le biais du dépôt d'une réclamation contentieuse en date du 12 novembre 2021 et a sollicité à cette occasion le bénéfice du sursis de paiement des rappels d'impôts et pénalités mis en recouvrement en octobre dernier.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a entrepris, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité significative en matière de recherche et développement.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous notons une évolution positive sur la base de l'exercice 2019-2020 de l'ordre de 20%.

En effet, le renfort de la partie digitale et marketing porte ces fruits car nous ne bénéficions plus de l'effet extraordinaire qu'a eu le Covid pour nos ventes.

La Société va s'engager dans des plans d'accompagnement du monde agricole en investissant dans la production afin de garantir son approvisionnement de fruits, ce qui lui permettra également d'assurer son évolution.

L'effet de cet investissement sera visible dans 7 à 10 ans.

De plus, nous travaillons sur la refonte complète du site internet qui est obsolète à ce jour. Cette modernisation sera achevée dans une ou deux années.

En vue d'accroître la qualité de nos produits et notre chaîne de conditionnement, nous avons déposé un permis de construire le 09 mars 2022 pour la rénovation complète de notre entrepôt.

Enfin, nous vous informons qu'une réflexion est actuellement en cours sur la restructuration de la société COLIKADO EXPRESS.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

En application des dispositions de l'article L. 232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a ouvert aucune succursale.

